

Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL DE CALVINET du vendredi 05 septembre 2014

Approbation de la séance du 1^{er} août 2014 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 1^{er} août est approuvé à l'unanimité.

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire rend compte des principaux points du Bureau des Maires de la Communauté de Communes du 1er septembre 2014.

Fusion des quatre communautés de communes de la Châtaigneraie

Les présidents et vice-présidents des quatre communautés de communes de la Châtaigneraie (Pays de Montsalvy, Pays de Maurs, Cère et Rance en Châtaigneraie et Entre deux Lacs) se rencontrent actuellement afin de déterminer les modalités de la future fusion.

Compte-tenu du fait que la communauté de communes d'Entre deux Lacs n'est pas sous le régime de la taxe professionnelle unique, une étude sera prochainement commandée pour comprendre l'impact que ce régime fiscal différent peut avoir au moment de la fusion.

C'est le cabinet Klopfer, spécialiste des finances publiques des collectivités locales qui a été approché pour mener à bien cette étude.

En pratique, le dossier de fusion qui sera présenté à la Préfecture, devra comporter notamment une étude d'impact et un projet de statuts.

Au final, ce sont les conseils municipaux des quatre communautés de communes qui voteront cette fusion.

Proposition de mise à disposition d'un animateur pour le centre d'accueil de loisirs

Cet animateur est actuellement sous contrat emploi avenir au Club de football *Entente Châtaigneraie Veinazès*.

Une convention de mise à disposition sera signée entre la communauté de communes et le club, afin de pourvoir au remplacement d'un agent démissionnaire, et ce jusqu'à l'expiration du contrat emploi avenir (15 mars 2015).

Après cette date, cette personne est susceptible d'être embauchée par la communauté de communes, ou de passer une convention avec chacune des communes pour une activité de loisirs dans ses compétences.

Certaines communes l'emploient déjà pour les temps d'activité périscolaires (TAP).

Zone artisanale de Lafeuillade – parc d'activités en construction

A ce jour, trois entreprises ont fait part de leur intention de réserver un lot dans le futur parc d'activités.

Par-ailleurs, des travaux supplémentaires ont été réalisés récemment, pour un montant de 69 000 euros.

Modification de la carte des zones vulnérables aux nitrates

A la demande de Joël Piganiol, secrétaire général de la FDSEA, une table ronde est organisée sur le classement soudain de l'intégralité du canton de Montsalvy (moins les communes de Leucamp et de Vieillevie) dans les zones vulnérables aux nitrates.

Vincent Nigou (Chambre d'agriculture du Cantal) expose les aspects techniques de cette classification.

Il est décidé d'adopter une motion, afin d'interpeller la Préfecture sur ce sujet.

2) LE VERNASSAL

Le conseil municipal accueille Corine Barral qui fait part des différents devis recueillis soit pour la construction d'un bâtiment « en dur », soit pour la construction d'un tunnel sur une aire paillée (société Graffoulière en Corrèze).

La commune mettrait une parcelle à la disposition du fermier, qui serait maître d'ouvrage du bâtiment, ce qui lui permettrait d'obtenir une aide financière de la chambre d'agriculture.

Le but est que le bâtiment ou le tunnel soient suffisants pour libérer l'étable et le hangar.

Afin de mieux se rendre compte, Corine Barral convie le conseil municipal à venir visiter l'enclos du Vernassal et la parcelle pressentie pour la construction du futur bâtiment.

Cette visite aura lieu le samedi 6 septembre 2014 à 10h30.

DELIBERATION : Création emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant l'avis favorable de la Commission administrative paritaire dans sa séance du 02 juin 2014 et l'adoption du ratio d'avancement adopté par le Conseil Municipal par délibération du 1^{er} août 2014,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles permanent à temps non complet à raison de 31.5 heures hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2014,

Filière : médico-sociale

Cadre d'emploi : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Grade : agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi d'un agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles permanent à temps non complet à raison de 31.5 heures hebdomadaire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2014, chapitre 64, article 6410.

Délibération : TOITURE ECOLE - Vote du projet - demande de subvention DETR 2014 - Vote plan de financement

Considérant l'urgence de refaire la toiture de l'école pour des raisons de sécurité dans la salle de classe des élèves de Grande section à CE1, le Conseil Municipal,

1/ décide de réaliser ces travaux et approuve les devis des entreprises Didier Laborie (11 642.42€ HT) et Eric Felgines (5 116.20€ HT) d'un montant total de 16 763.62 € HT

2/ sollicite auprès de Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention, au titre de la DETR 2014, pour ces travaux,

3/ vote le plan de financement suivant :

FEC 2014 : demande en cours

DETR 2014 : 5 029.09 €

Autofinancement : 11 734.53 €

TOTAL H.T. 16 763.62 € HT

4/ charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Délibération : Prix de vente de l'eau

Le Conseil Municipal décide de modifier le prix de vente de l'eau et fixe les tarifs suivants :

Location du compteur	70,00 euros (inchangé)
Redevance assainissement	0.75 euros (au lieu de 0.70€)
0 à 100 m3	0.83 euros (inchangé)
101 à 200 m3	0.73 euros (+ 1 centime)
201 à 500 m3	0.66 euros (+ 2 centimes)
+ 500 m3	0.52 euros (+ 4 centimes)

Monsieur le Maire est chargé d'appliquer ces nouveaux tarifs lors de la facturation de l'automne 2015.

Délibération: décisions modificatives de crédits – budget AEP :

Afin de permettre de nous ajuster avec l'inventaire de la Trésorerie, il faudrait émettre un titre d'ordre budgétaire au compte 28156-040 et un mandat d'ordre budgétaire au compte 6811-042 pour la même somme de 377.48 €.

Une décision modificative est donc nécessaire, ainsi

le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement :

dépenses

6811- 042 amortissements :	+ 377.48 €
605 achat d'eau :	- 377.48 €

Section d'Investissement :

Recettes

28156- 040 amortissements :	+ 377.48 €
-----------------------------	------------

dépenses

2315-000 :	+ 377.48 €
------------	------------

3) QUESTIONS DIVERSES

Emploi d'adjoint administratif : considérant la masse croissante des missions et tâches administratives, proposition est faite au conseil municipal d'envisager une augmentation du temps de travail de Nathalie ROBERT et de le fixer à 8 heures par semaine au lieu de 6 heures, ce qui permettrait sa présence 2 demi journées par semaine au lieu de 1 semaine sur 2.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'accord de Nathalie ROBERT, et de l'avis favorable du conseil municipal de Mourjou, commune où son temps de travail administratif serait réduit de 2 heures (13/35^{ème} au lieu de 15/35^{ème}).

Classement de Calvinet dans les zones de vulnérabilité aux nitrates

A l'instar de la communauté de communes, il est décidé de se rapprocher de la Préfecture pour faire valoir que les analyses de la potabilité de l'eau ne révèlent aucune teneur excessive en nitrates, et pour demander les modalités de sortie de la commune des zones de vulnérabilité.

Réalisation d'un site internet officiel

Afin de mutualiser le coût de réalisation d'un site internet, monsieur le maire expose s'être rapproché de ses collègues de Cassaniouze et Ladinhac pour missionner trois prestataires (AGEDI, AYTECHNET, VERSANGE).

Une première réunion aura lieu à Ladinhac le 22 septembre.

La commission Communication du conseil municipal sera étroitement tenue informée.

Installation d'un boucher dans le bâtiment de l'ex-quincaillerie

Les Banques Populaires, propriétaire du bâtiment, sont disposées à le vendre. Trois organismes bancaires seront consultés pour recueillir des propositions de financement, qui seront soumises au prochain conseil municipal.

Bâtiment de l'ex-quincaillerie – consultation banques

Monsieur le Maire indique que les Banques Populaires, propriétaire du bâtiment, sont disposées à vendre ce bâtiment.

Afin d'étudier un projet d'acquisition, le Conseil municipal accepte la consultation de trois organismes bancaires pour recueillir des propositions de financement, qui seront soumises lors de la prochaine séance.

Déclaration d'intention d'aliéner de huit parcelles indivisibles appartenant à monsieur et madame Thierry Lavigne et à la SCI VLI

La commune est susceptible d'être intéressée par une section du chemin permettant de désenclaver les parcelles du Vernassal.

La possibilité de préempter une parcelle ou une partie de parcelle sera examinée et le conseil municipal reconvoqué en temps utile si nécessaire.

Communications de l'Office national des Forêts

Par courrier du 6 août, l'ONF attire l'attention de la commune de Calvinet sur la pratique d'activités motorisées qui sont susceptibles de dégrader les voiries de porter atteinte aux arbres.

Par courrier du 3 septembre 2014, l'ONF informe la commune qu'elle organise un appel d'offres le 24 septembre à Fontannes pour deux lots d'une part, et lui demande si elle s'en remet à lui pour fixer le prix de retrait de ces lots d'autre part.

Mise en place d'une carte fax dans le télécopieur

Compte-tenu du coût d'une carte fax d'une part, et du fait que l'utilisation d'internet supplante celle de la télécopie d'autre part, le conseil municipal décide de ne pas faire l'acquisition d'une carte fax, et de supprimer la ligne fax de la commune.

Association Le Noyau Joli – proposition de cours de Tai Chi Chuan à Calvinet

Madame Schilling a adressé un courrier à la commune de Calvinet pour l'informer qu'elle organise un cours de Tai Chi Chuan à Marcolès. Compte-tenu du fait que la plupart des participants sont de Calvinet, elle demande à pouvoir bénéficier de la salle des Fêtes de Calvinet tous les lundis soirs à partir de la fin du mois de septembre.

Le conseil municipal décide de proposer de louer la salle à cette association pour un montant de cent euros par trimestre.

Elections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il le conviera à assister à l'audition des candidats aux élections sénatoriales qui viendront à Calvinet.

La séance est levée à 23H45